

REVENU

QUÉBEC



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016-2020

www.revenuquebec.ca



Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

Titre : Plan d'action de développement durable 2016-2020 – ADM-561(2015-11)

Format : PDF

ISBN : 978-2-550-74556-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

© Gouvernement du Québec, 2015

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

NOTE

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* de Revenu Québec, que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, témoigne de la volonté de l'organisation de poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

Le développement durable représente pour Revenu Québec une occasion d'innover en tenant compte de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la préservation de l'environnement, qui sont plus que jamais des enjeux incontournables de notre société. Revenu Québec s'engage par celui-ci à participer activement à la mise en place d'actions visant l'atteinte des objectifs que l'administration publique poursuit en matière de développement durable depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable et de la stratégie gouvernementale qui en découle.

Je vous invite à prendre connaissance de ce plan d'action et je remercie toutes les personnes qui ont été associées de près ou de loin à sa conception.



Gilles Paquin
Québec, décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le développement durable, une vaste source d'innovation organisationnelle	6
Démarche de développement durable	6
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale	7
Annexe 1	16
Cadre de planification du plan d'action	16
Annexe 2	20
Seize principes de développement durable	20
Annexe 3	22
Objectifs de la stratégie 2015-2020 retenus et non retenus	22

INTRODUCTION

L'environnement, la société et l'économie de demain : déjà ancrés dans notre quotidien.

Donnons-nous encore plus de moyens!

L'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la réalisation du premier plan d'action de développement durable de Revenu Québec a orienté le travail d'élaboration et d'approbation du nouveau plan d'action.

Au cours des dernières années, la majeure partie des efforts déployés ont été consacrés à la diffusion d'information et à la sensibilisation. En effet, dans une perspective de développement durable, il est primordial de sensibiliser les membres du personnel à l'importance d'adopter un comportement écoresponsable.

L'écoresponsabilité était donc au cœur des actions réalisées, qui visaient l'atteinte de l'objectif 1 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013* (prolongée jusqu'au 31 décembre 2015) : « Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre ». Revenu Québec a d'ailleurs mis en œuvre le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable* destiné au personnel de l'administration en adaptant celui-ci à son contexte particulier. L'organisation a lancé, par exemple, son premier guide de pratiques écoresponsables en 2014. Celui-ci contient une foule d'outils, de suggestions et de références qui permettent au personnel de poser des actions écoresponsables quotidiennement dans le cadre de leur travail.

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2015* a également contribué à la réalisation plus efficiente du mandat de l'organisation par la mise en place de diverses mesures améliorant les services offerts aux bénéficiaires de programmes sociofiscaux. C'est d'ailleurs en remplissant sa mission que l'organisation a contribué au maintien d'un « gouvernement en santé », jouant ainsi un rôle de premier plan en tant qu'acteur de développement au Québec. D'autres actions à l'interne ont aussi été menées en continu, dont celles sur l'amélioration de la mobilisation du personnel, la sensibilisation au sujet de la réduction des déplacements quotidiens et la promotion des transports collectifs et des autres solutions au voiturage en solo, comme le covoiturage, la marche et le vélo.

C'est dans la foulée de ces réalisations que Revenu Québec compte poursuivre le déploiement de ses efforts et entreprendre les actions fixées dans le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2020. La contribution de l'organisation à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale en vigueur est significative pour l'administration publique, et tout le personnel est invité à s'investir pour que les cibles inscrites dans ce document soient atteintes dans les délais.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE VASTE SOURCE D'INNOVATION ORGANISATIONNELLE

Par son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, Revenu Québec a comme objectif principal de présenter le développement durable comme un levier de l'innovation. En effet, il souhaite mettre en place des actions innovantes dont la société tirera des bénéfices. De plus, il s'engage à faire évoluer constamment ses processus vers les meilleures pratiques à titre d'organisation responsable et, plus précisément, à réaliser les actions inscrites dans ce plan, des suivis périodiques de celles-ci et une reddition de comptes juste dans son rapport annuel de gestion.

Démarche de développement durable

Revenu Québec a choisi de se tourner vers l'avenir en présentant, dans son deuxième plan d'action de développement durable, des actions qui lui permettront de renforcer ses pratiques de gestion écoresponsables.

Les activités d'information et de sensibilisation sont indispensables dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi Revenu Québec mise sur elles pour susciter l'intérêt et l'implication de son personnel. Il se fie sur les compétences et le savoir-faire de celui-ci pour que le concept de développement durable s'intègre à ses activités professionnelles. Pour mobiliser son personnel, Revenu Québec compte lui offrir un cadre de vie stimulant dans lequel il pourra se développer, tout en participant à la réalisation des objectifs organisationnels. D'ailleurs, il le convie à mettre en place des initiatives relatives au plan d'action et à s'impliquer pour que le développement de l'organisation soit durable et axé sur les besoins des générations actuelles et futures.

Réseau des officiers et officières en développement durable

La mise en œuvre de la démarche gouvernementale de développement durable au sein des ministères et des organismes (MO) est soutenue par un réseau d'officiers et officières en développement durable. Présents dans chacun des MO, ces officiers et officières ont pour rôle de mettre en place la démarche de développement durable dans leur organisation, soit de communiquer l'information, de mettre en œuvre le plan d'action de développement durable et son suivi, d'effectuer la reddition de comptes et de présenter les résultats obtenus. Ils assurent également la circulation de l'information entre leur organisation et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. L'officier ou l'officière en développement durable est donc une ressource essentielle à la coordination et à la cohérence de l'action gouvernementale. Il ou elle est gestionnaire ou professionnel et représente l'organisation.



Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* présente 7 enjeux, 8 orientations et 27 objectifs à atteindre. Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* précise les objectifs gouvernementaux auxquels l'organisation peut contribuer de façon significative. Ainsi, en tenant compte des responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences et de son champ d'intervention, Revenu Québec a retenu les trois orientations suivantes :

Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Pour chacune de ces orientations, Revenu Québec a sélectionné les objectifs auxquels il souhaite participer. Parmi les 27 objectifs gouvernementaux de la stratégie, il en a retenu 8 auxquels sont liées les actions contribuant à leur atteinte. De plus, il a joint à chaque action au moins une cible et un indicateur pour en assurer le suivi et en mesurer l'évolution. Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* présente les 15 actions qui seront menées par l'organisation pour les cinq prochaines années. Ainsi, Revenu Québec poursuivra son engagement en posant des gestes significatifs et concrets, ce qui lui permettra de contribuer à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

Pour déterminer les actions qu'il entreprendra, Revenu Québec a tenu compte des cinq critères suivants :

- Contribution directe à l'atteinte d'un objectif gouvernemental
- Innovation (nouvelle action ou nouvelle façon de faire)
- Effet d'entraînement et exemplarité
- Pérennité (durée de l'action dans le temps)
- Capacité de faire l'objet de suivi (reddition de comptes)

Des sous-actions ont été ajoutées aux actions fixées afin de mieux décrire les activités qu'il compte réaliser.

Gestion écoresponsable

La gestion écoresponsable génère des gains économiques, par exemple en termes d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles. Elle doit être envisagée comme une contribution à la saine gestion et à la rentabilité économique des organisations.

Les résultats visés par l'objectif 1.1 « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique » de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* ont été déterminés pour permettre au plus grand nombre possible de MO de s'investir en gestion écoresponsable. Ils sont liés à des domaines d'intervention importants pour lesquels l'administration publique souhaite faire des gains.

Les domaines d'intervention sont les suivants :

- Activités courantes de gestion administrative
- Transport et déplacements du personnel
- Bâtiments et infrastructures
- Technologies de l'information et des communications
- Communications gouvernementales et organisation d'événements
- Marchés publics



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1.1.A

Intégrer des considérations écoresponsables ou environnementales dans les pratiques d'acquisition de l'organisation

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
1 Inclure une sous-section portant sur les acquisitions écoresponsables dans les normes organisationnelles relatives à la gestion contractuelle	Ajout de la sous-section dans les normes organisationnelles relatives à la gestion contractuelle	D'ici le 31 mars 2017
2 Instaurer l'obligation de remplir une grille d'évaluation sur l'écoresponsabilité lors de la rédaction d'appels d'offres de biens	Instauration du remplissage obligatoire de la grille d'évaluation	D'ici le 31 mars 2020
3 Intégrer des spécifications écoresponsables ou environnementales dans un pourcentage croissant d'appels d'offres de biens et de services	Pourcentage d'appels d'offres intégrant des spécifications écoresponsables ou environnementales	Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2018

Exemples de spécifications écoresponsables ou environnementales

- Produit composé d'au moins 50 % de matières recyclées, dont 25 % de matières recyclées postconsommation
- Produit doté d'une fonction d'économie d'énergie

ACTION 1.1.B

Réaliser des actions écoresponsables liées aux activités courantes

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
4 Améliorer la gestion électronique des documents	Nombre de mesures mises en place	Au moins 15 mesures mises en place d'ici le 31 mars 2020

Exemples de mesures qui seront mises en place

- Mise en place d'un nouveau système de traitement de la paie et de Ma Zone, un espace transactionnel et informationnel en ligne concernant la paie et les avantages sociaux destiné au personnel de l'organisation
- Acquisition de manuels de référence et de guides en version électronique



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1.1.C

Réaliser de manière écoresponsable des projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
5 Instaurer l'obligation de remplir une grille d'évaluation sur l'écoresponsabilité lors de la rédaction de devis techniques et fonctionnels ou de la planification de projets	Instauration de la grille d'évaluation	D'ici le 31 mars 2018
6 Appliquer des pratiques écoresponsables dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles dans un pourcentage croissant de projets	Pourcentage de projets dans lesquels au moins 50 % des meilleures pratiques définies dans la grille d'évaluation ont été intégrées	Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2017
7 Sensibiliser le personnel à l'importance de l'ergonomie et du confort dans leur poste de travail	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	Au moins trois campagnes d'ici le 31 mars 2018

Exemples de pratiques écoresponsables en gestion immobilière

- Création de plans de réduction et de récupération des déchets de construction
- Utilisation de matériaux composés de matières recyclées pré-consommation et post-consommation

ACTION 1.1.D

Mettre en œuvre des actions pour gérer de façon écoresponsable le parc informatique de l'organisation

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
8 Diminuer le nombre d'ordinateurs, de portables, d'imprimantes et de photocopieurs	Atteindre les cibles fixées relatives aux ratios moyens par employé	D'ici le 31 mars 2017
9 Réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie	Nombre de mesures mises en place pour réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie	Mise en place d'une mesure pour réduire la consommation d'encre d'ici le 31 mars 2017, de deux mesures pour réduire la consommation de papier d'ici le 31 mars 2017 et de deux mesures pour réduire la consommation d'énergie d'ici le 31 mars 2018

Mesure qui sera mise en place pour réduire la consommation d'encre

- Programmation du mode brouillon par défaut pour l'impression des documents de travail du personnel



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1.1.E

Réaliser des activités de communication écoresponsables

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
10 Publier une trousse d'outils électronique sur l'organisation d'événements écoresponsables	Publication de la trousse d'outils	D'ici le 31 mars 2017
11 Appliquer des pratiques écoresponsables dans un pourcentage croissant de rencontres d'envergure	Pourcentage de rencontres d'envergure ayant fait l'objet d'une organisation d'événements écoresponsables	Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2018
12 Réduire l'expédition de documents sur support papier aux parties prenantes (partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux, associations professionnelles, entreprises et particuliers)	Nombre de mesures mises en place	Au moins 15 mesures mises en place d'ici le 31 mars 2020

Exemples de mesures qui seront mises en place pour réduire l'expédition de documents

- Envoi électronique de preuves aux représentants juridiques des contribuables et aux tribunaux
- Arrêt de l'expédition de formulaires papier à certaines clientèles

ACTION 1.1.F

Réaliser des activités visant une meilleure gestion du parc automobile et des déplacements du personnel

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
13 Mettre en place un programme de gestion du parc automobile	Pourcentage du nombre de pratiques de gestion écoresponsables mises en place	80 % d'ici le 31 mars 2018
14 Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de covoiturage organisationnel	Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote	Une étude de faisabilité d'ici le 31 mars 2019 et un projet pilote d'ici le 31 mars 2020
15 Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de télétravail organisationnel	Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote	Une étude de faisabilité d'ici le 30 juin 2016 et un projet pilote d'ici le 31 mars 2017

Exemples de pratiques de gestion écoresponsables du parc automobile

- Collecte de données sur le portrait de la consommation de carburant et des distances parcourues
- Suivi rigoureux des entretiens mécaniques



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION 1.2.A

Mettre en place un processus organisationnel appuyant la démarche de prise en compte des principes de développement durable

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
16 Adopter une politique et une directive de développement durable	Adoption de la politique et de la directive	D'ici le 31 mars 2018

ACTION 1.2.B

Prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de la planification d'actions structurantes caractérisées

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
17 Réaliser la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable dans le cadre des travaux de planification stratégique de l'organisation, comme prévu dans les priorités et les orientations gouvernementales en matière de planification stratégique	Réalisation de la démarche	D'ici le 31 mars 2016
18 Réaliser la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable dans un nombre croissant d'actions structurantes caractérisées	Nombre d'actions structurantes prises en compte	Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2017

Caractérisation des actions structurantes

Un ou des objectifs seront choisis dans le plan stratégique de l'organisation et, chaque année, un certain pourcentage des actions menées répondant à l'objectif ou aux objectifs sera pris en compte.

ACTION 1.2.C

Appuyer le personnel dans sa prise de décision en concevant un outil de réflexion

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
19 Concevoir une grille d'aide à la décision électronique basée sur les principes de développement durable	Conception de la grille	D'ici le 31 mars 2020



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 1.4.A

Mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
20 Sensibiliser le personnel au développement durable	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	Une campagne par année
21 Doter l'organisation de plans de communication en matière de développement durable	Mise en place des plans de communication	En continu
22 Mettre en œuvre un programme de bénévolat appuyé par l'employeur	Mise en œuvre du programme	D'ici le 31 mars 2019

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
23 Sensibiliser le personnel à la culture en tant que levier de développement social, économique et territorial	Nombre d'activités de sensibilisation organisées	Une activité par année à partir du 1 ^{er} avril 2017
24 Sensibiliser le personnel au lien entre la culture et la fiscalité au Québec et dans d'autres administrations publiques	Nombre de manchettes publiées dans l'intranet organisationnel	Une manchette par année

Mesures qui seront mises en place dans le cadre du Programme de bénévolat appuyé par l'employeur

- Réalisation d'un sondage auprès du personnel au sujet des actions bénévoles qui les intéressent
- Présentation des actions bénévoles menées par des membres du personnel dans l'intranet organisationnel
- Organisation de causeries sur le bénévolat avec des représentants d'organismes à but non lucratif



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

ACTION 2.1.A

Soutenir l'innovation en créant les conditions favorables au développement d'une économie verte et responsable

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
25 Évaluer la possibilité de rendre accessible le site Internet de l'organisation, notamment les pages présentant l'information sur le démarrage d'entreprise, quel que soit l'appareil utilisé	Réalisation de l'évaluation	D'ici le 31 mars 2019

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

ACTION 2.3.A

Aider les entreprises et les particuliers à reconnaître l'écoresponsabilité et le développement durable

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
26 Mettre en évidence, sur le site Internet de l'organisation, l'information concernant les crédits d'impôt et les déductions soutenant une économie verte et responsable	Mise en évidence de l'information	D'ici le 31 mars 2018

Exemples de crédits d'impôt reconnaissant l'écoresponsabilité et les démarches de développement durable des entreprises

- Crédit d'impôt pour acquisition ou location d'un véhicule neuf écoénergétique
- Crédit d'impôt pour les grands projets créateurs d'emplois
- Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

Exemples de crédits d'impôt ou de déductions reconnaissant l'écoresponsabilité et les démarches de développement durable des particuliers

- Crédit d'impôt pour relève bénévole
- Crédit d'impôt LogiRénov
- Crédit d'impôt pour aidant naturel



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

ACTION 2.5.A

Diffuser de l'information sur les dons de bienfaisance et sensibiliser les clientèles aux crédits d'impôt pour dons

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
27 Mettre à jour le feuillet d'information électronique <i>Les dons de bienfaisance : faites preuve de prudence</i>	Publication du feuillet d'information révisé	D'ici le 31 mars 2017
28 Ajouter un aide-mémoire au feuillet sur les crédits d'impôt pour dons	Publication de l'aide-mémoire	D'ici le 31 mars 2017

Crédits d'impôt pour dons

- Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance et autres dons
- Crédit d'impôt additionnel pour don important en culture
- Crédit d'impôt pour dons de mécénat culturel



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTION 4.2.A

Appuyer les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dans leur développement en augmentant l'accessibilité à l'information fiscale

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
29 Mettre en évidence, sur le site Internet de l'organisation, l'information concernant les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif (OSBL)	Mise en évidence de l'information	D'ici le 31 mars 2016

ACTION 4.2.B

Réduire les inégalités et contribuer à l'inclusion sociale en offrant un appui supplémentaire au Programme des bénévoles

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
30 Mettre en place des mesures pour appuyer le Programme des bénévoles en collaboration avec Revenu Canada	Nombre de mesures mises en place	Au moins trois mesures d'ici le 31 mars 2018

Programme des bénévoles

Depuis 1988, le Programme des bénévoles permet de donner un coup de main aux personnes qui n'ont pas les moyens de faire compléter leurs déclarations de revenus par des professionnels. Ce programme est le fruit d'un partenariat établi entre l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec. Chaque année, son succès repose sur la généreuse participation de centaines de bénévoles recrutés au sein d'associations, de groupes communautaires et d'organisations. Ces bénévoles mettent à profit leurs connaissances relatives à l'impôt des particuliers et offrent leur temps pour aider la collectivité en remplissant des déclarations de revenus. Grâce à eux, des dizaines de milliers de personnes peuvent bénéficier de toutes les prestations et de tous les crédits d'impôt auxquels elles ont droit.

Exemple de mesures qui seront mises en place

Publication de trousse d'assistance sur différents sujets fiscaux pour les aidants naturels, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les familles à faible revenu et les aînés.



ANNEXE 1

Cadre de planification du plan d'action

REVENU QUÉBEC

Mission	Percevoir les impôts et les taxes. Administrer les programmes et les services que nous confie le gouvernement.
Vision	Une organisation au service de la population qui favorise et facilite le maintien de l'équité fiscale dans l'intérêt de tous.
Rôle clé	<p>Revenu Québec administre le régime fiscal québécois en assurant la perception des impôts et des taxes. Il administre également les programmes et les services que lui confie le gouvernement. Ainsi, il joue un rôle clé au sein de l'appareil gouvernemental en percevant la majeure partie des revenus autonomes du gouvernement du Québec, dans l'intérêt de tous.</p> <p>Revenu Québec s'assure que chacun paie sa juste part de l'ensemble des sommes dont il est redevable. C'est ainsi que l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none">• perçoit les impôts et les taxes;• réalise des activités de recouvrement et de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;• administre le Programme de perception des pensions alimentaires et d'autres programmes sociofiscaux, tels que le crédit pour frais de garde d'enfants, la prime au travail ou le crédit d'impôt pour solidarité;• assure l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation;• tient un registre public des entreprises faisant des affaires au Québec et administre le régime québécois régissant l'existence des personnes morales;• assure, au nom du gouvernement fédéral, la perception de la TPS/TVH sur le territoire québécois. <p>Revenu Québec joue également un rôle-conseil important auprès du gouvernement en lui recommandant, sur la base de son expérience, des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.</p> <p>Par ailleurs, Revenu Québec a développé une expertise lui permettant d'offrir une gamme diversifiée de services pour le compte de partenaires gouvernementaux. Il offre notamment des services d'expédition massive, de développement de systèmes et de perception. À ce titre, il perçoit diverses cotisations, telles que celles destinées au Régime de rentes du Québec, au Régime d'assurance maladie du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et, depuis le 1^{er} janvier 2011, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.</p>
Valeurs	<p>Tous les jours, les valeurs suivantes, privilégiées par Revenu Québec, guident son personnel dans ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'intégrité, à Revenu Québec, c'est agir avec droiture dans l'intérêt public.• Le respect, à Revenu Québec, c'est agir avec considération en traitant les personnes avec égards et en suscitant un climat de confiance.• L'équité, à Revenu Québec, c'est agir dans toute situation de façon juste.• L'excellence du service, à Revenu Québec, c'est s'engager dans une recherche constante d'amélioration de la qualité de nos services en tenant compte des besoins de la clientèle.



LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

But	La loi confirme l'engagement des ministères et organismes publics et assure la pérennité de la démarche gouvernementale pour un développement durable, qui est un enjeu indissociable des activités du gouvernement.
Objectifs	La loi vise à <ul style="list-style-type: none">• instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable;• concourir à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viables, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration;• assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable;• favoriser l'imputabilité de l'administration publique en matière de développement durable, notamment par le biais des contrôles exercés par le commissaire au développement durable en vertu de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, c. V-5.01).
Points importants	La loi <ul style="list-style-type: none">• énonce une définition du développement durable pour le Québec qui met l'accent sur la pérennité des actions et le « caractère indissociable » des trois dimensions du développement durable, à savoir l'environnement, le social et l'économie;• détermine 16 principes qui unissent les trois dimensions du développement durable et sur lesquels doivent s'appuyer les MO pour la réalisation de leurs mandats à caractère structurant;• met en avant deux grands moyens pour favoriser la recherche du développement durable dans l'administration publique : la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable;• définit les responsabilités des MO attribuant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Ministère) le mandat de « coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect des principes de développement durable auprès de l'Administration et du public ».
Principes	L'article 6 de la loi décrit chacun des principes suivants : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur, internalisation des coûts.



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Vision	Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision.
Enjeux fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de la gouvernance en intégrant davantage les dimensions économique, environnementale et sociale dans les décisions.• L'action responsable.• Le développement de la connaissance et l'innovation.• L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions.• L'engagement, le partage et la collaboration.• L'intégration de la culture au développement durable.• Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.
Orientations	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.• Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.• Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.• Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.• Améliorer par la prévention la santé de la population.• Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.• Soutenir la mobilité durable.• Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Activités incontournables	<p>Parmi cinq activités incontournables, quatre sont applicables à l'organisation, soit les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État).• Prise en compte des principes de développement durable.• Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.• Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 DE REVENU QUÉBEC

But Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* est un outil organisationnel de mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

Mise en œuvre Le plan d'action est un document à caractère public qui précise comment l'organisation participera à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

Ce plan

- est lié à la mission de l'organisation;
 - définit les objectifs que se fixe l'organisation relativement aux objectifs de la stratégie gouvernementale et les actions qui seront menées pour les atteindre;
 - prend en compte les 16 principes de développement durable;
 - fait l'objet d'une approbation par les autorités de l'organisation, qui en sont responsables.
-

Facteurs de succès Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* démontre

- que l'organisation progresse dans la recherche d'un développement durable;
- qu'elle innove dans la création d'activités favorisant le changement dans la gouvernance et la cohérence dans les actions gouvernementales;
- qu'elle met à contribution son personnel;
- qu'elle intègre des pratiques favorisant le développement durable dans ses processus décisionnels et ses directives administratives.

De plus, l'implication des dirigeants de l'organisation témoigne de l'engagement de celle-ci à atteindre les cibles fixées et à y consacrer les ressources appropriées.

Orientations Trois orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* ont été retenues, soit les suivantes :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
 - Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable
 - Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
-





ANNEXE 2

Seize principes de développement durable

Voici les 16 principes du développement durable énoncés dans l'article 6 du chapitre 2 de la Loi sur le développement durable.

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

ACCÈS AU SAVOIR : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.



SUBSIDIARITÉ : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

PRÉVENTION : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

PRÉCAUTION : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

POLLUEUR PAYEUR : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

INTERNALISATION DES COÛTS : La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



ANNEXE 3

Objectifs de la stratégie 2015-2020 retenus et non retenus

Décision de Revenu Québec

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du *Plan d'action de développement durable 2016-2020* de Revenu Québec. Ils se résument comme suit :

- A Les responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences ou de son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. L'organisation ne prévoit donc pas entreprendre des actions particulières à son égard au cours de la mise en œuvre de ce plan d'action.
- B Une autre action du *Plan d'action de développement durable 2016-2020* contribue indirectement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental. Ce plan d'action ne présente pas d'action supplémentaire.
- C Un autre engagement de l'organisation relatif à sa mission et à ses services concourt déjà à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Incontournable	Décision
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	✓	RETENU
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	✓	RETENU
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales		A
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		RETENU
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	✓	RETENU
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie		A

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	✓	RETENU
2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec		A
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		RETENU
2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable		A
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables		RETENU



ORIENTATION 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Incontournable Décision

3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée		A
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société		A

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables		A
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités		RETENU
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		A

ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		A
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		A

ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire		A
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	<input checked="" type="checkbox"/>	A
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		A
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels		A

ORIENTATION 7

Soutenir la mobilité durable

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		A
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES		A

ORIENTATION 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

8.1 Améliorer l'efficacité énergétique		A
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise		A
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		A

NOTE

Chaque ministère et organisme doit contribuer aux activités incontournables marquées d'une coche verte (☑), en réalisant une ou plusieurs actions dans le plan d'action de développement durable. L'activité incontournable marquée d'une coche rouge (☒) s'adresse à l'entité directement concernée par le domaine d'intervention visé par l'objectif 6.2.



Tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2016-2020

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	ACTIONS ORGANISATIONNELLES
<p>1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</p>	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p>	<p>1.1.A Intégrer des considérations écoresponsables ou environnementales dans les pratiques d'acquisition de l'organisation</p> <hr/> <p>1.1.B Réaliser des activités écoresponsables liées aux activités courantes</p> <hr/> <p>1.1.C Réaliser de manière écoresponsable des projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux</p> <hr/> <p>1.1.D Mettre en œuvre des actions pour gérer de façon écoresponsable le parc informatique de l'organisation</p>
	<p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p>	<p>1.1.E Réaliser des activités de communication écoresponsables</p> <hr/> <p>1.1.F Réaliser des activités visant une meilleure gestion du parc automobile et des déplacements du personnel</p>

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
1. Inclure une sous-section portant sur les acquisitions écoresponsables dans les normes organisationnelles relatives à la gestion contractuelle	1. Ajout de la sous-section dans les normes organisationnelles relatives à la gestion contractuelle	1. D'ici le 31 mars 2017
2. Instaurer l'obligation de remplir une grille d'évaluation sur l'écoresponsabilité lors de la rédaction d'appels d'offres de biens	2. Instauration du remplissage obligatoire de la grille d'évaluation	2. D'ici le 31 mars 2020
3. Intégrer des spécifications écoresponsables ou environnementales dans un pourcentage croissant d'appels d'offres de biens et de services	3. Pourcentage d'appels d'offres de biens et de services intégrant des spécifications écoresponsables ou environnementales	3. Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2018
4. Améliorer la gestion électronique des documents	4. Nombre de mesures mises en place	4. Au moins 15 mesures mises en place d'ici le 31 mars 2020
5. Instaurer l'obligation de remplir une grille d'évaluation sur l'écoresponsabilité lors de la rédaction de devis techniques et fonctionnels ou de la planification de projets	5. Instauration de la grille d'évaluation	5. D'ici le 31 mars 2018
6. Appliquer des pratiques écoresponsables dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles dans un pourcentage croissant de projets	6. Pourcentage de projets dans lesquels au moins 50 % des meilleures pratiques définies dans la grille d'évaluation ont été intégrées	6. Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2017
7. Sensibiliser le personnel à l'importance de l'ergonomie et du confort dans leur poste de travail	7. Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	7. Au moins trois campagnes d'ici le 31 mars 2018
8. Diminuer le nombre d'ordinateurs, de portables, d'imprimantes et de photocopieurs	8. Atteindre les cibles fixées relatives aux ratios moyens par employé	8. D'ici le 31 mars 2017
9. Réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie	9. Nombre de mesures mises en place pour réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie	9. Mise en place d'une mesure pour réduire la consommation d'encre d'ici le 31 mars 2017, de deux mesures pour réduire la consommation de papier d'ici le 31 mars 2017 et de deux mesures pour réduire la consommation d'énergie d'ici le 31 mars 2018
10. Publier une trousse d'outils électronique sur l'organisation d'événements écoresponsables	10. Publication de la trousse d'outils	10. D'ici le 31 mars 2017
11. Appliquer des pratiques écoresponsables dans un pourcentage croissant de rencontres d'envergure	11. Pourcentage de rencontres d'envergure ayant fait l'objet d'une organisation d'événements écoresponsables	11. Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2018
12. Réduire l'expédition de documents sur support papier aux parties prenantes (partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux, associations professionnelles, entreprises et particuliers)	12. Nombre de mesures mises en place	12. Au moins 15 mesures mises en place d'ici le 31 mars 2020
13. Mettre en place un programme de gestion du parc automobile	13. Pourcentage du nombre de pratiques de gestion écoresponsables mises en place	13. 80 % d'ici le 31 mars 2018
14. Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de covoiturage organisationnel	14. Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote	14. Une étude de faisabilité d'ici le 31 mars 2019 et un projet pilote d'ici le 31 mars 2020
15. Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de télétravail organisationnel	15. Réalisation d'une étude de faisabilité et d'un projet pilote	15. Une étude de faisabilité d'ici le 30 juin 2016 et un projet pilote d'ici le 31 mars 2017





Tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2016-2020

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	ACTIONS ORGANISATIONNELLES
<p>1 Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique</p>	<p>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p>	<p>1.2.A Mettre en place un processus organisationnel appuyant la démarche de prise en compte des principes de développement durable</p> <p>1.2.B Prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de la planification d'actions structurantes caractérisées</p> <p>1.2.C Appuyer le personnel dans sa prise de décision en concevant un outil de réflexion</p>
	<p>1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p>	<p>1.4.A Mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable</p>
	<p>1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p>	
<p>2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable</p>	<p>2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables</p>	<p>2.1.A Soutenir l'innovation en créant les conditions favorables au développement d'une économie verte et responsable</p>
	<p>2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p>	<p>2.3.A Aider les entreprises et les particuliers à reconnaître l'écoresponsabilité et le développement durable</p>
	<p>2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables</p>	<p>2.5.A Diffuser de l'information sur les dons de bienfaisance et sensibiliser les clientèles aux crédits d'impôt pour dons</p>
<p>4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques</p>	<p>4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p>	<p>4.2.A Appuyer les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dans leur développement en augmentant l'accessibilité à l'information fiscale</p> <p>4.2.B Réduire les inégalités et contribuer à l'inclusion sociale en offrant un appui supplémentaire au Programme des bénévoles</p>

SOUS-ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
16. Adopter une politique et une directive de développement durable	16. Adoption de la politique et de la directive	16. D'ici le 31 mars 2018
17. Réaliser la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable dans le cadre des travaux de planification stratégique de l'organisation, comme prévu dans les priorités et les orientations gouvernementales en matière de planification stratégique	17. Réalisation de la démarche	17. D'ici le 31 mars 2016
18. Réaliser la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable dans un nombre croissant d'actions structurantes caractérisées	18. Nombre d'actions structurantes prises en compte	18. Assurer une progression annuelle à partir du 1 ^{er} avril 2017
19. Concevoir une grille d'aide à la décision électronique basée sur les principes de développement durable	19. Conception de la grille	19. D'ici le 31 mars 2020
20. Sensibiliser le personnel au développement durable	20. Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	20. Une campagne par année
21. Doter l'organisation de plans de communication en matière de développement durable	21. Mise en place des plans de communication	21. En continu
22. Mettre en œuvre un programme de bénévolat appuyé par l'employeur	22. Mise en œuvre du programme	22. D'ici le 31 mars 2019
23. Sensibiliser le personnel à la culture en tant que levier de développement social, économique et territorial	23. Nombre d'activités de sensibilisation organisées	23. Une activité par année à partir du 1 ^{er} avril 2017
24. Sensibiliser le personnel au lien entre la culture et la fiscalité au Québec et dans d'autres administrations publiques	24. Nombre de manchettes publiées dans l'intranet organisationnel	24. Une manchette par année
25. Évaluer la possibilité de rendre accessible le site Internet de l'organisation, notamment les pages présentant l'information sur le démarrage d'entreprise, quel que soit l'appareil utilisé	25. Réalisation de l'évaluation	25. D'ici le 31 mars 2019
26. Mettre en évidence, sur le site Internet de l'organisation, l'information concernant les crédits d'impôt et les déductions soutenant une économie verte et responsable	26. Mise en évidence de l'information	26. D'ici le 31 mars 2018
27. Mettre à jour le feuillet d'information électronique <i>Les dons de bienfaisance : faites preuve de prudence</i>	27. Publication du feuillet d'information révisé	27. D'ici le 31 mars 2017
28. Ajouter un aide-mémoire au feuillet sur les crédits d'impôt pour dons	28. Publication de l'aide-mémoire	28. D'ici le 31 mars 2017
29. Mettre en évidence, sur le site Internet de l'organisation, l'information concernant les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif (OSBL)	29. Mise en évidence de l'information	29. D'ici le 31 mars 2016
30. Mettre en place des mesures pour appuyer le Programme des bénévoles en collaboration avec Revenu Canada	30. Nombre de mesures mises en place	30. Au moins trois mesures d'ici le 31 mars 2018

